

Champ(s) de formation P4 - Sciences de la société (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation P4 - Sciences de la société (avis sur le projet). 2017, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02026786

HAL Id: hceres-02026786

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026786>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Sciences de la société

Université François Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/12/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017

sur la base d'un dossier déposé en septembre 2017

Présentation du champ

L'Université François Rabelais de Tours propose de regrouper dans le cadre d'un champ intitulé *Sciences de la société* 10 licences généralistes, 13 licences professionnelles et 25 masters, auxquels s'ajoutent encore 3 masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) co-accrédités avec l'Université d'Orléans.

Les composantes concernées sont l'unité de formation et de recherche (UFR) Arts et sciences humaines, l'UFR Lettres et langues, l'UFR Droit, économie et sciences sociales, les Instituts universitaires de technologie (IUT) de Tours et de Blois ainsi que le Centre d'études supérieures de la Renaissance (CESR).

Ce champ hérite d'un socle de formations issues d'un champ précédent *Sociétés, entreprises et territoires*. Il n'en épouse toutefois pas parfaitement les contours compte tenu d'une extension de son périmètre, ce qui justifie d'ailleurs le changement d'intitulé du champ. A l'origine le champ était centré sur le domaine Droit, Economie, Gestion ainsi que la Géographie (à titre principal) et sociologie (de manière plus marginale). Dorénavant le champ comprend, outre ce socle d'origine, des formations d'histoire, du domaine des arts, de la musicologie, de la communication, de l'information, de la philosophie, de la psychologie ainsi que de la sociologie. Cette importante extension est influencée par la constitution de la future ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Centre Val de Loire (Université de Tours, Université d'Orléans et Institut national des sciences appliquées - INSA - Centre Val de Loire) et résulte, comme pour le champ précédent, d'un choix de faire coïncider les champs avec le périmètre des écoles doctorales. Pour le champ *Sciences de la société*, il s'agit de l'école doctorale Sciences de la société : territoires, économie, droit. Ce choix opéré par l'Université de Tours constitue le seul élément de justification du périmètre scientifique et professionnel du champ.

En conséquence le réaménagement substitue à un champ comprenant 24 formations, un champ élargi comprenant 51 formations.

Pour l'essentiel, au niveau des licences généralistes, les réaménagements résultent de l'abandon de la licence *Administration économique et social* ainsi que de la licence *Administration publique* (qui d'ailleurs n'avait pas été ouverte sur la période précédente) ; la licence *Gestion* se déploie désormais totalement sur les trois années et non plus sur la seule troisième année (licence dite « suspendue »).

Le champ intègre désormais les licences *Histoire, Arts, Musicologie, Philosophie, Psychologie* et *Sociologie* (cette dernière étant antérieurement rattachée au champ à titre secondaire) au côté des licences *Droit, Economie, Gestion* et *Géographie et aménagement*.

La licence *Langues étrangères appliquées* (LEA) est rattachée au champ à titre secondaire, comme précédemment compte tenu de l'existence d'un parcours droit-langues débouchant sur l'obtention d'une double licence.

Pour les licences professionnelles (LP), la LP *Métiers de la comptabilité : fiscalité* (dont les difficultés avaient été soulignées), la LP *Métiers de la fiscalité : révision comptable* et la LP *Responsable d'activités import-export* (ces deux dernières n'avaient pas été ouvertes sur la période récente) ont été abandonnées.

De nombreux changements d'intitulés ont été opérés pour tenir compte de la nouvelle nomenclature des mentions de LP, tout en reprenant le socle du champ précédent : LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*, LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*, LP *Commercialisation des produits alimentaires*, LP *e-commerce et marketing numérique*. Font, par ailleurs, toujours partie du champ les LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion* et *Technico-commercial*.

En outre, le champ intègre désormais de nombreuses licences professionnelles dans le domaine de l'information, de la communication et de la formation : *Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse* ; *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web* ; *Gestion et accompagnement de projets pédagogiques* ; *Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques* ; *Métiers de l'information : veille et gestion des ressources documentaires*.

Les LP *Métiers de la communication : chargé de communication* et *Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi* étaient rattachées au champ à titre secondaire ; elles le sont désormais à titre principal.

Pour les masters (M) de nombreuses modifications/restructurations des anciennes mentions résultent de la nouvelle nomenclature des mentions de master. C'est le cas essentiellement du master *Droit de l'entreprise*, master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*, master *Management et administration des entreprises*, master *Gestion des ressources humaines*, master *Droit international*, master *Droit public*, master *Justice, procès et procédures*, master *Droit du patrimoine*, master *Géographie, aménagement, environnement et développement*, master *Droit européen*, master *Contrôle de gestion et audit organisationnel*, master *Finance*, master *Marketing, vente*, master *Management des PME - PMI*, master *Économie de l'entreprise et des marchés*, master *Droit de la santé* (co-accrédité avec l'Université de Poitiers).

S'y ajoute désormais dans le champ élargi le master *Psychologie*, master *Histoire*, master *Histoire de l'art*, master *Philosophie*, master *Sciences de l'éducation*, master *Sociologie* (qui n'était antérieurement rattaché au champ qu'à titre secondaire), master *Urbanisme et aménagement* (constitué de l'ancienne spécialité Aménagement et durabilité du master *Sciences de l'eau et de l'environnement*) et les masters MEEF (portés par l'Université d'Orléans).

Deux masters en création sont également rattachés : un master *Économie internationale* (avec l'Université d'Orléans, dispensé en anglais) et un master *Journalisme*.

Au surplus, le master LEA et le master *Histoire, civilisation, patrimoine* sont rattachés à titre secondaire.

Enfin, deux spécialités disparaissent : la spécialité Management public (dans l'ancien master *Management stratégique des hommes et des organisations* et ainsi que la spécialité Économiste des échanges internationaux (dans l'ancien master *Économie*) qui d'ailleurs n'était plus offerte depuis 2013.

Le positionnement du champ renvoie au périmètre d'une des écoles doctorales ce qui relève d'un choix à l'échelle des trois établissements de la COMUE Centre Val de Loire. L'objectif est un renforcement de la cohérence d'ensemble autour et à partir de logiques disciplinaires. L'objectif est de proposer une forme de continuité des parcours de formations en cohérence avec la recherche d'une part et les débouchés professionnels des formations, ainsi regroupées, d'autre part.

Toutefois, pour éviter un isolement des disciplines, certaines formations du champ favorisent une logique d'association (doubles licences avec le parcours Droit-Langues des mentions de licences *Droit* et LEA, le parcours Sociologie-histoire des mentions *Sociologie* et *Histoire*), des masters bi-disciplinaires (mention *Histoire de l'art*, parcours Histoire de l'art et études italiennes, parcours Droit-langues de la mention *Droit européen*) ou encore pluridisciplinaires (mention *Histoire, civilisations, patrimoine*).

L'Université François Rabelais de Tours, propose également trois autres champs : un champ *Santé, sciences du vivant*, un champ *Humanités et langues* et un champ *Sciences, ingénierie*, faisant également écho au périmètre des écoles doctorales.

Avis sur la cohérence du champ

Si le champ *Sciences de la société* favorise une meilleure lisibilité en raison d'une large couverture disciplinaire, sa justification n'étant centrée que par le périmètre de l'École doctorale, dont il est l'écho finalement, sa cohérence globale n'est que très peu explicitée. De la même manière, la différenciation entre les différents champs ainsi que leurs éventuelles interactions sont décrites comme « allant de soi » au regard des périmètres des écoles doctorales. Le choix du rattachement de certaines formations au champ *Sciences de la société* à titre secondaire est peu éclairé.

La justification de la cohérence du champ au regard de l'environnement recherche est également centrée sur l'identité entre le périmètre du champ et celui de l'école doctorale en affirmant que cela entre en cohérence avec « les champs de recherche dessinés par les acteurs de la recherche et leurs partenaires principaux ». Les laboratoires de recherches concernés par le champ sont : Institut de recherche juridique interdisciplinaire François Rabelais (IRJI), Centre interdisciplinaire cités, territoires, environnement et sociétés (CITERES), Pratiques et ressources de l'information et des médiations (PRIM), le Val de Loire recherche en management (VALLOREM) et le Laboratoire d'économie d'Orléans (LEO).

Les formations comprises dans le champ apparaissent pour la plupart en prise avec la réalité du tissu socio-économique. Par exemple, l'intégralité des licences professionnelles seront ouvertes à l'apprentissage. De plus, le dossier fournit une longue liste de partenaires diversifiés (monde de la Culture, de l'Entreprise, Collectivités territoriales et Administrations d'Etat, monde associatif). Cependant, compte tenu de l'effet catalogue qui en résulte, aucune cohérence globale au niveau du champ et par le champ ne semble se dégager. Ce dernier n'apparaît donc pas comme une plus-value dans ce domaine.

La redéfinition des périmètres des champs pour l'avenir a été l'occasion d'une véritable réflexion relative à la stratégie globale en matière de formation. Cela a conduit à développer des principes directeurs communs. Ainsi, les licences sont structurées de manière modulaire afin de favoriser les interactions entre les disciplines (module transversal et module « possiblement emprunté » à une autre discipline). De même, qu'en institutionnalisant les équipes pédagogiques, l'Université entend favoriser un « cadre commun » afin de « dépasser les cloisonnements disciplinaires », sans toutefois le décrire concrètement. Enfin, en master les logiques de tronc commun sont favorisées et encouragées.

Néanmoins, sans nier le caractère positif de ces choix, ils semblent consacrés à l'échelle de l'ensemble de l'Établissement sans être spécifique au champ *Sciences de la société*. De plus, les efforts soulignés ciblent de manière privilégiée les licences généralistes et les masters qui s'inscrivent dans leur continuité, de sorte que les licences professionnelles semblent isolées dans le champ.

A l'exception de la stratégie internationale (mobilité entrante et sortante) aucun élément ne permet d'appréhender comment le champ s'inscrit dans la politique de l'établissement ni comment il pourrait apparaître comme un instrument au service de cette politique et de sa définition stratégique.

Outre l'évolution du champ par rapport à la période précédente, évolution ayant contribué à son extension pour en renforcer la lisibilité, un autre point positif mérité d'être signalé s'agissant de l'appréhension par l'Établissement des recommandations du Hcéres lors de l'évaluation du bilan. En effet, l'évaluation a été reçue par l'Établissement comme constructive et a, à l'évidence, favorisé une véritable réflexion tournée vers l'avenir : construction modulaire des licences généralistes, généralisation des conseils de perfectionnement, définition standard de la notion d'équipe pédagogique, développement de la culture de l'évaluation favorisée par le Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE), ...

L'objectif affiché pour les masters dans le champ est d'en renforcer l'attractivité en affichant une meilleure visibilité.

De manière plus spécifique, la restructuration en masters, désormais distincts des spécialités de l'ancien master *Droit privé-droit public* dont la complexité avait été soulignée par la précédente évaluation du Hcéres, apporte globalement davantage de lisibilité.

De même que le redéploiement de l'ancien master *Gouvernance territoriale* dans le cadre désormais des masters *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* d'une part, et, d'autre part, *Géographie, aménagement, environnement et développement* en corrige les difficultés précédentes de lisibilité. Ils se structurent dans ce cadre autour de fortes logiques de mutualisations. Le master *Géographie aménagement, environnement et développement* s'inscrit également dans l'héritage de l'ancien master *Sociétés, villes et territoires* sans en reprendre les aspects liés à la Sociologie ce qui en renforce la cohérence et la lisibilité finalement. On notera également la création d'un master *Urbanisme et aménagement* à partir d'une spécialité préexistante d'un master *Sciences de l'eau et de l'environnement* qui renforce l'offre dans ce domaine.

La disparition des parcours en M1 (première année de master) de l'ancien master *Économie* dans le master *Économie de l'entreprise et des marchés* en renforce la cohérence. L'abandon de la licence *Administration économique et sociale* (AES) et en conséquence du parcours de M1 AES - Administration générale des entreprises facilite cette restructuration.

Enfin, la licence et le master *Psychologie* se proposent à l'avenir de résoudre les difficultés dues à la surreprésentation des neurosciences dans l'architecture ancienne. Il convient d'en prendre acte tout en recommandant une réelle attention quant à la mise en œuvre.

Dans certaines formations, les difficultés soulevées ne semblent pas avoir été pleinement prises en compte de sorte que leurs aspects problématiques demeurent. Ainsi, dans la licence *Sociologie* compte tenu de la baisse progressive du taux de réussite et de l'importance des défaillances, notamment en L1 (première année de licence), il semble souhaitable que cette formation fasse l'objet à l'avenir d'une vigilance forte et continue et d'un bilan d'étape à deux ans. Il en va de même s'agissant de la LP *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web* compte tenu d'une part de la baisse des effectifs dans la filière apprentissage et en formation continue, du taux de

poursuite d'études élevée pour une LP et des différences existant entre la formation initiale classique et la formation en apprentissage (sans que des éléments d'explications nouveaux ne soient apportés).

Enfin, plus globalement les LP semblent assez peu appréhendées par le champ, le dossier finalement se limitant à établir la liste des LP qui y sont intégrées. Les interactions avec les autres formations du champ sont faibles.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Comme pour le champ précédent l'établissement n'a pas dégagé de moyens particuliers dédiés au champ. Toutefois, les Vice-présidents sont chargés de la coordination entre les composantes de l'Établissement ainsi qu'avec l'Université d'Orléans pour les formations co-accréditées. Dans le cadre des formations MEEF, un chargé de mission spécifique a été nommé pour faciliter le travail collaboratif.

Quant au pilotage opérationnel l'Université François Rabelais de Tours a décidé d'appliquer une logique de subsidiarité sans que des clefs ou des pistes de répartitions entre les échelons ne soient présentées, à l'exception toutefois de l'échelle institutionnelle. Il existe néanmoins une Direction de la Formation décrite comme l'organe central de référence. Il est également encore prévu qu'un conseil des directeurs de composantes (CDC) se réunisse mensuellement et permette à la fois une prise de décision collective et des échanges avec l'équipe présidentielle. Cela ne semble toutefois pas spécifique au champ mais généralisé au niveau de l'Établissement.

La structuration des licences généralistes sous forme modulaire, en permettant aux étudiants, sous réserve d'autorisation, de choisir un module dans une autre discipline, oblige nécessairement à la coordination des formations, faute de quoi le dispositif serait vidé de sa substance. Les effets de mutualisation qui en résultent restent à quantifier comme preuve de l'effectivité de la mesure. En effet, il semble possible dès la deuxième année que les étudiants privilégient un module de renforcement disciplinaire, ce qui réduit les effets de mutualisations finalement à la seule première année. Souvent, le module « hors discipline » est négocié en amont entre les formations. La licence *Musicologie* ne respecte pas la logique puisqu'en complément de deux modules disciplinaires elle propose un module d'approfondissement.

Le module de Compétences transversales et sa généralisation en licence qui comprend obligatoirement les compétences linguistiques, les compétences numériques, les ressources documentaires, ainsi que le Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence (MOBIL) apparaissent comme une plus-value pour les étudiants.

En master, la plupart des mentions reposent sur une logique de tronc commun ce qui favorise une forme de mutualisation plus limitée. Il importe par ailleurs de souligner que le master *Economie internationale* coaccrédité avec l'Université d'Orléans favorise les interactions entre ces deux établissements. En effet, la première année est dispensée à Orléans tandis que la seconde l'est à Tours.

Du point de vue du pilotage pédagogique, la généralisation des conseils de perfectionnement et la définition des contours d'une « équipe pédagogique » au travers de cahier des charges communs démontre à l'évidence une volonté de renforcement de la logique de décisions collectives.

Les conseils de perfectionnement, comprennent outre les responsables de la mention et/ou du parcours, des membres de l'équipe pédagogique et des représentants du monde professionnel mais également des représentants des étudiants ou des diplômés. Il se réunit annuellement pour un bilan et pour formaliser des pistes d'amélioration. La présence des étudiants au sein de ces conseils leur permet à l'évidence d'être partie prenante des formations. De plus, l'établissement encourage l'élection de délégués étudiants par année d'étude et/ou parcours.

Par ailleurs, les formations de l'Université François Rabelais de Tours bénéficient de l'appui du Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE), organe en charge de la « Qualité des formations ». Chaque année deux enquêtes sont réalisées : une évaluation des enseignements par les étudiants et une évaluation des formations par les étudiants. Puisque ce dispositif existe et que les retours sont faits aux enseignants et aux responsables de formation, il est souhaitable que les structures de pilotage des formations se saisissent concrètement de ces outils.

Enfin, un effort est également consenti en direction des anciens étudiants par la constitution de répertoire Alumni dans certaines filières. De plus, la Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (MOIP) a pour objectif de favoriser la logique de réseau entre étudiants en formation et anciens, insérés professionnellement.

On relèvera utilement l'existence d'un Budget Participatif Étudiant (BPE) d'un montant de 20 000 € annuels.

Un certain nombre d'éléments significatifs peuvent encore être relevés.

A l'échelon de l'établissement la stratégie internationale est soutenue par l'accueil de nombreux étudiants étrangers (3000 dont 700 dans le cadre d'échanges). Les formations sont d'ailleurs incitées à intégrer des enseignements de langues étrangères et en langues étrangères (master *Urbanisme et aménagement* par exemple).

Plus généralement, l'Université a mis en place des Centres de Ressources en Langues (CRL) pour permettre aux étudiants de mener une autoformation accompagnée.

Des formations du champ sont structurées par les logiques internationales. Ainsi, le parcours de la licence Droit Français, Droit Allemand propose un cursus intégré, la licence et le master mention *Histoire* proposent un cursus franco-allemand permettant la délivrance d'un double diplôme, de même la licence *Musicologie* sert de socle à une licence franco-allemande, le master *Droit européen*, compte tenu de son objet s'inscrit également dans cette perspective franco-allemande, le master *Marketing, vente* est proposé sous forme délocalisé à Beyrouth, enfin un accord de mobilité des enseignants-chercheurs et des étudiants existe avec le Japon dans le cadre du master *Droit européen*. Cependant, au-delà de ces initiatives significatives rien n'indique comment le champ peut apparaître comme un facteur de développement de la stratégie internationale. Par ailleurs, la LP *Technico-commercial*, pour répondre aux recommandations du Hcéres, a décidé d'un renforcement de sa dimension internationale (anglais commercial et technique, matières intégrant cette dimension, enseignements dispensés en anglais, journée de négociation commerciale en anglais, possibilité d'effectuer le stage à l'étranger).

Du point de vue pédagogique le choix d'organiser les licences généralistes sous forme modulaire, pour favoriser les interactions entre les disciplines et les filières, constitue une révolution culturelle importante. Ce choix favorise également l'individualisation des parcours étudiants. Il conviendra cependant d'évaluer et de quantifier la réalité des choix étudiants s'agissant du module « hors discipline ». De même, la question des prérequis nécessaires à l'entrée en master et son influence sur les choix des étudiants de licence n'est pas présentée.

L'Université François Rabelais de Tours développe une véritable politique en matière d'innovation pédagogique. D'une part, l'Établissement a mis en place une formation obligatoire pour les Maîtres de conférences nouvellement recrutés, d'autre part, l'Université de Tours entend favoriser la transformation de la pédagogie en favorisant le passage au numérique (ateliers, Congé pour transformation pédagogique). A cette fin, les enseignants peuvent s'appuyer sur le Centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants (CAPE), la Direction de la production numérique et multimédia (DPNM) ainsi que les services audiovisuels des composantes. L'Université de Tours est d'ailleurs lauréate d'un appel à projet (budget de 1 200 000 € sur trois ans) pour la mise en place de 4 Fac'Lab. Dans le cadre de la ComUE un projet en la matière a été déposé dans le cadre d'un appel à projet, orienté vers les nouvelles technologies du numérique et les méthodes de management de projet et d'entrepreneuriat. Enfin, un appel à projet annuel interne vise la transformation pédagogique, l'intégration du numérique ou de la FOAD (Formation à distance) dans les modalités d'enseignement pilotées par la Direction de la formation, sous la responsabilité de la Vice-présidente chargée de la Formation. Ces innovations n'apparaissent toutefois pas spécifiques au champ mais consacrées au niveau de l'Établissement et/ou de la ComUE.

On relèvera également utilement l'existence d'une politique volontariste d'information et d'accompagnement des élèves du secondaire afin de préparer leur future entrée à l'université (visites dans les lycées, « semaines de la découverte », « semaine d'accueil » et le dispositif « cordées de la réussite » visant à lutter contre les discriminations sociales et culturelles, freins à l'entrée à l'Université).

La Formation continue ou Tout au Long de la Vie est une préoccupation que souhaite prendre en compte le champ au travers de certaines de ses formations (licence *Sociologie* avec un parcours spécifique en L3 - troisième année de licence, master *Sciences de l'éducation*).

Enfin, la formations par module au-delà du potentiel de mutualisation a également pour objectif de favoriser les réorientations choisies plutôt que subies. De même qu'est affiché un réel volontarisme, reposant sur une logique d'évaluation pour les étudiants « les plus éloignés des prérequis nécessaires » en favorisant des remédiations et/ou des aménagements de cursus pour les étudiants et en améliorant les conditions de rattrapage et de réorientation, l'objectif étant de favoriser la réussite.

Au titre des forces du champ, sa présentation révèle une richesse résultant de l’articulation entre les formations du champ et le mode socio-économique et culturel. Ce constat repose substantiellement sur les nombreux partenariats de l’UFR Droit économie et sciences sociales. De même, les formations pouvant être suivies en apprentissage sont importantes et s’avèrent en conséquence en prise directe avec les bassins d’emploi. Cependant, comme déjà signalé cela ne semble pas propre au champ *Sciences de la société*.

L’autre force de l’Université, relevée par le dossier, repose sur son attractivité, révélée notamment par l’accueil d’étudiants étrangers (3000 étudiants dont 700 dans le cadre d’un échange). Si l’attractivité est une force elle ne semble toutefois pas particulière au champ, mais concerne toute l’Université.

Le dossier du champ évite cependant tout angélisme puisque des faiblesses sont également relevées, ce qui démontre une véritable démarche d’auto-évaluation. Ainsi, le taux de passage de L3 vers le M1 n’est pas jugé satisfaisant dans certaines disciplines. En conséquence, après avoir pris mis en œuvre des outils pour évaluer la situation, auprès des étudiants notamment, l’offre de masters a été restructurée.

Enfin, le dossier relève la nécessité d’analyser le taux d’abandon, souligné par le Hcéres, des étudiants entre la L1 et la L2 dans certaines filières (sociologie, philosophie, par exemple). Cela se réalisera par la mise en œuvre d’enquêtes notamment de l’Observatoire de la Vie Étudiante, afin de proposer des pistes de remédiation, au cours du contrat. Cet engagement démontre une véritable appropriation des logiques d’évaluation continue et de ses outils afin de favoriser une véritable culture concrète de l’auto-évaluation. Cela s’avère d’autant plus nécessaire pour la licence *Sociologie* que le dossier à l’appui de l’accréditation de cette dernière est très faiblement informatif.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Arts	L	Université François Rabelais de Tours	
Droit	L	Université François Rabelais de Tours	
Economie	L	Université François Rabelais de Tours	
Géographie et aménagement	L	Université François Rabelais de Tours	
Gestion	L	Université François Rabelais de Tours	
Histoire	L	Université François Rabelais de Tours	
Musicologie	L	Université François Rabelais de Tours	
Philosophie	L	Université François Rabelais de Tours	
Psychologie	L	Université François Rabelais de Tours	
Sociologie	L	Université François Rabelais de Tours	Au regard de la baisse progressive du taux de réussite et de l’importance des défaillances, notamment en L1, cette formation doit faire l’objet d’une vigilance forte et d’un bilan d’étape à deux ans.

Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	Université François Rabelais de Tours	
Commercialisation des produits alimentaires	LP	Université François Rabelais de Tours	
e-commerce et marketing numérique	LP	Université François Rabelais de Tours	
Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	LP	Université François Rabelais de Tours	
Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques	LP	Université François Rabelais de Tours	
Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse	LP	Université François Rabelais de Tours	
Métiers de l'information : veille et gestion des ressources documentaires	LP	Université François Rabelais de Tours	
Métiers de la communication : chargé de communication	LP	Université François Rabelais de Tours	
Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion	LP	Université François Rabelais de Tours	
Métiers de la GRH : formation, compétences et emploi	LP	Université François Rabelais de Tours	
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	LP	Université François Rabelais de Tours	Au regard de la baisse des effectifs dans la filière apprentissage et en formation continue et du taux de poursuite d'études élevé, points sur lesquels il n'est apporté aucun élément nouveau, cette formation doit faire l'objet d'une vigilance forte et d'un bilan d'étape à deux ans.
Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	LP	Université François Rabelais de Tours	
Technico-commercial	LP	Université François Rabelais de Tours	
Contrôle de gestion et audit organisationnel	M	Université François Rabelais de Tours	
Droit de l'entreprise	M	Université François Rabelais de Tours	
Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M	Université François Rabelais de Tours	

Droit de la santé	M	Université François Rabelais de Tours Université de Poitiers	
Droit du patrimoine	M	Université François Rabelais de Tours	
Droit européen	M	Université François Rabelais de Tours	
Droit international	M	Université François Rabelais de Tours	
Droit public	M	Université François Rabelais de Tours	
Economie de l'entreprise et des marchés	M	Université François Rabelais de Tours	
Economie internationale	M	Université François Rabelais de Tours Université d'Orléans	
Finance	M	Université François Rabelais de Tours	
Géographie, aménagement, environnement et développement	M	Université François Rabelais de Tours	
Gestion des ressources humaines	M	Université François Rabelais de Tours	
Histoire	M	Université François Rabelais de Tours	
Histoire de l'art	M	Université François Rabelais de Tours	
Journalisme	M	Université François Rabelais de Tours	
Justice, procès et procédures	M	Université François Rabelais de Tours	
Management des PME-PMI	M	Université François Rabelais de Tours	
Management et administration des entreprises	M	Université François Rabelais de Tours	
Marketing, vente	M	Université François Rabelais de Tours	
MEEF Premier degré	M	Université François Rabelais de Tours Université d'Orléans	
MEEF Second degré	M	Université François Rabelais de Tours Université d'Orléans	
MEEF Encadrement éducatif	M	Université François Rabelais de Tours Université d'Orléans	
Philosophie	M	Université François Rabelais de Tours	
Psychologie	M	Université François Rabelais de Tours	

Sciences de l'éducation	M	Université François Rabelais de Tours	
Sociologie	M	Université François Rabelais de Tours	
Urbanisme et aménagement	M	Université François Rabelais de Tours	

Observations de l'établissement

Réponse de l'Université de Tours à l'expertise des champs de formation projets par le HCERES

Analyse des rapports d'expertise du HCERES et suites envisagées

Considérations générales

De façon générale, l'Université de Tours salue les expertises menées par les rapporteurs du HCERES, la précision des analyses et la pertinence des recommandations qui sont faites. L'Université de Tours partage ces avis dans leur grande majorité et en remercie les auteurs. L'établissement en tiendra compte dans les reconfigurations à venir des formations nécessitant des ajustements, tel que cela sera précisé ci-après, champ par champ.

L'Université est particulièrement satisfaite que les actions mises en œuvre dans le pilotage général des formations, la cohérence interne de l'offre, la bonne articulation formation-recherche, la constante préoccupation de la qualité des formations et de l'enseignement, tout comme le développement professionnel des enseignants et l'engagement dans l'innovation pédagogique aient été soulignés.

Le seul point de décalage entre l'évaluation de l'HCERES et le point de vue de l'établissement porte sur la licence de sociologie et sera argumenté plus loin.

Réponses par champ de formation projet

Champ 1 : Santé, Sciences du vivant

Dans ce champ, l'HCERES évalue de manière négative le master *Chimie des matériaux*. La cohérence interne du master est questionnée, notamment par rapport à la pertinence d'un parcours *Imagerie biomédicale* destiné à des médecins et pharmaciens, qui aurait mieux trouvé sa place dans une autre mention, comme *Biologie santé* par exemple. Précisons que le rapport du champ 2 *Sciences et ingénierie* ne signale pas le master *Chimie des matériaux* comme problématique.

L'établissement partage toutefois l'avis émis par le rapport sur le champ *Santé, sciences du vivant* questionnant la pertinence de la présence d'*Imagerie biomédicale* dans la mention. Mais, l'analyse de l'autoévaluation (interne et

externe) de l'ancienne mention *Biologie santé* avait pointé un nombre de parcours très important et un manque de cohérence interne de la mention, ce qui a amené l'université à proposer deux nouvelles mentions distinctes : *Biologie santé* et *Santé publique*. Intégrer le parcours *Imagerie Biomédicale* dans la mention *Biologie santé* aurait conduit à maintenir une incohérence interne de celle-ci.

Suivant les recommandations de l'HCERES, les UFR de Sciences et techniques, de pharmacie et de médecine vont se concerter pour chercher une reconfiguration qui permettrait tout de même de conserver le parcours *Imagerie Biomédicale* dans l'offre universitaire, ce parcours répondant à une demande identifiée de formation des médecins et pharmaciens.

Champ 2 : Sciences et ingénierie

Le rapport de ce champ précise que les avis de l'HCERES sur l'autoévaluation doublé d'une analyse interne à l'établissement ont permis de suivre les recommandations et d'apporter des améliorations conséquentes et pertinentes aux mentions qui auraient pu poser problème. Dans ce contexte, aucune formation n'est signalée comme nécessitant des ajustements. L'université de Tours se réjouit de ce point de vue.

Champ 3 : Humanités et langues

Concernant ce champ, aucune formation n'est - là non plus - signalée comme posant problème mais quelques éléments méritent attention. Tout d'abord, le volume horaire de certaines licences ne serait pas conforme à l'exigence des 1 500 heures. Vérifications faites, le volume indiqué ne tient pas compte d'éléments de compétences transversales requises au niveau de l'établissement et du calcul de certains des modules 3, dont le volume horaire peut être supérieur à ce qui est considéré. L'établissement s'assurera que chaque étudiant aura bien 1 500 heures d'enseignement dispensées au cours de sa licence dans ce champ.

L'université de Tours a fait le choix d'une offre modulaire en licence, construisant chaque semestre en quatre modules : deux modules de la discipline d'inscription, un troisième module d'une autre discipline et un quatrième module dit de « Compétences transversales ». Le rapport pointe que certaines mentions ne laissent pas réellement de choix aux étudiants pour le module 3. L'université de Tours tient à ce que soit respecté l'esprit de l'offre modulaire et s'attachera à ce que les choix des modules 3 entrent bien en cohérence avec celui-ci.

Enfin, en master, l'HCERES pointe des recouvrements entre les Champs *Humanités et langues* d'une part et *Sciences de la société* d'autre part. Comme l'indique le rapport, il s'agit là d'un gage « d'interdisciplinarité dynamique » (citation du rapport, page 3), qui s'efforce de penser les articulations en cohérence et/ou en complémentarité, même si – parfois – cela peut rendre plus difficile la lisibilité d'une offre qui se refuse à se présenter sous forme tubulaire.

Champ 4 : Sciences de la société

Le rapport de l'HCERES sur le champ *Sciences de la société* met en avant l'intérêt de la nouvelle offre de formation modulaire en licence, en remarquant toutefois que la licence de Musicologie ne semble pas respecter le principe d'un module d'une autre discipline obligatoire pour les étudiants en première année. Il est important de préciser qu'une grande partie des enseignements de cette licence se font sur un site extérieur à l'université et intègre de nombreux partenariats et collaborations qui rendent plus difficile l'identification de modules compatibles avec l'organisation logistique de cette licence particulière. L'Université s'engage toutefois à ce que ce principe soit respecté pour l'ensemble des formations, dont celle de Musicologie.

Une réserve est apportée par l'HCERES sur la place des Licences professionnelles dans ce champ, qui apparaissent comme un peu déconnectées des logiques disciplinaires de celui-ci. Il est à noter que les LP concernées sont proposées par les IUT, le plus souvent comme une suite possible de DUT ou de BTS, plutôt que s'adressant à des étudiants de licence 1 & 2. Ce décalage de perspective explique en partie cette place moins intégrée dans les dynamiques du champ que lorsqu'il s'agit des formations des UFR, licences ou masters. Un effort devra être fait pour mettre une meilleure intégration des LP dans le champ, par une ouverture plus grande du recrutement aux étudiants de licence générale, par exemple. De manière plus générale, les licences professionnelles ont vocation à une insertion rapide dans le monde du travail et l'articulation avec les masters des différents champs doit rester exceptionnelle.

Deux formations du champ sont ciblées plus particulièrement par l'HCERES comme nécessitant une vigilance particulière et pour lesquelles une ouverture pour deux ans est préconisée, avec un bilan d'étape : la LP *Métiers du numérique* et la licence de *Sociologie*.

Concernant la LP *Métiers du numérique*, l'Université prend en compte l'avis de l'HCERES sur la nécessité de veiller au maintien des effectifs (en baisse significative en apprentissage et en formation continue) et à l'attention à porter à une insertion professionnelle rapide plus importante, le taux de poursuite d'étude étant trop élevé pour cette LP. Comme pour d'autres LP, l'établissement veillera à assurer ce point d'étape dès la fin de la première année du contrat.

Concernant la licence de Sociologie, il s'agit ici du seul élément de réel décalage entre l'analyse de l'université et celle de l'HCERES. Cette licence présente en effet une très bonne articulation formation-recherche, avec – chaque année et dès la première année – un projet de recherche inscrit dans la formation, accompagné avec efficacité par les enseignants-chercheurs de la filière. Par ailleurs, si l'auto-évaluation et les évaluations des enseignements par les étudiants avaient initialement rendu visibles des points de vigilance nécessaires, les recommandations et avis ont été suivis pour leur grande majorité et des améliorations conséquentes

ont été proposées dans la nouvelle offre de formation, même si un élément reste à améliorer sur le taux de Cours Magistraux qui demeure trop élevé en L3.

Les avis de l'HCERES et ceux de l'Université convergent néanmoins en ce qui concerne le taux de défaillance et la déperdition des étudiants inscrits entre la L1 et la L2. Une attention particulière sera accordée à l'analyse de la situation (que l'on retrouve aussi dans d'autres filières) et – déjà – plusieurs éléments contribuent à expliquer un taux de défaillance important :

- Certains concours du secteur social peuvent être présentés à un niveau Bac + 1 et il y a chaque année un flux d'étudiants inscrits en L1 de sociologie qui obtiennent un concours et sortent du système universitaire.
- La licence de sociologie propose un nombre de places assez important en procédure complémentaire dans le cadre d'APB : de nombreux lycéens qui auraient souhaité s'inscrire en psychologie (filière à capacité d'accueil) et qui n'ont pas été pris s'orientent vers la sociologie. Confrontés à la réalité du cursus, ils peuvent se désinvestir d'un enseignement qu'ils ont choisi davantage par défaut que par réel intérêt pour la matière.
- On observe aussi des erreurs d'orientation possibles, relatives à des représentations erronées des lycéens sur la discipline et une méconnaissance des exigences académiques de la filière universitaire en sociologie.

Une meilleure information aux lycéens sur les exigences de la discipline et la réforme sur les attendus en licence devrait permettre une première réduction du taux d'abandon, du fait d'une orientation mieux ciblée. L'établissement pourra par ailleurs mettre en œuvre une enquête pour faciliter l'analyse et proposer des remédiations adaptées.

L'Université de Tours veillera à prendre en compte ces critiques constructives dans la mise en œuvre effective de la nouvelle offre de formation.